

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 AVRIL 2017

PRESENTS : Alain **TOURNEBISE**, Maire, Jean-Claude **RONCARI**, Grégory **FONTAINE**, Annette **VOIRIN**, Adjoints, Xavier **GAMBA**, Etienne **LECLERE**, Gilles **BARDU**, Sandrine **FLEURY**, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Fabrice **FOUTRIER** à Alain **TOURNEBISE**, Bertrand **THIEBAULT** à Xavier **GAMBA**.

ABSENT : Denis **LEMAIRE**.

Monsieur Xavier **GAMBA** est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 27 janvier 2017**.

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Vote des taux d'imposition,
2. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016 : Commune, Eau, Assainissement,
3. Vote des budgets primitifs 2017 : Commune, Eau, Assainissement,
4. Subventions 2017 aux Associations,
5. Fixation de la durée d'amortissement des acquisitions au Service de l'Eau,
6. Fixation de la durée d'amortissement des acquisitions au Service de l'Assainissement,
7. Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement du Service de l'Assainissement,
8. Analyses pour le suivi de qualité de la masse d'eau concernant la réhabilitation de la Station d'Épuration – Entreprise retenue – Demande de subventions,
9. Acceptation de la convention du Service d'Assistance Technique aux exploitants de Stations d'Épuration (S.A.T.E.S.E.),
10. Achat de billets de manège pour la fête patronale,
11. Augmentation du prix du mètre cube de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2018,
12. Augmentation de l'abonnement de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2018,
13. Questions diverses.

1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter le taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2017 :

- Taxe d'Habitation : 15,43 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 16,31 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 21,43 %
- C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) : 13,49 %

Vote taux imposition
Délib. n° 5/2017
Visée S/P le 14/04/2017

**2) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR-
BUDGET COMMUNE – SERVICE D'EAU – SERVICE
D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2016**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget de la Commune, du service d'eau et du service d'assainissement de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.

**Approbation compte
gestion 2016-Commune**
Délib. n° 6/2017
**Approbation compte
gestion 2016-Eau**
Délib. n° 8/2017
**Approbation compte
gestion 2016-
Assainissement**
Délib. n° 10/2017
Visées S/P le 14/04/2017

- Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant que les dépenses sont justifiées ou utiles,
 - 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET COMMUNE

Affectation résultat
2016-Commune
Délib. n° 7/2017
Visée S/P 28/04/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'exercice 2016 ce jour, considérant que les dépenses sont justifiées ou utiles, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif présente un **excédent de fonctionnement de 138 367,17 euros**, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté : 239 674,93 €

Virement à la section d'investissement : 131 510,12 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 excédent : 28 801,50 €

Excédent au 31.12.2016 : 136 966,31 €

Résultat excédentaire au 31.12.2016 (C.C.A.S. dissous) : 1 400,86 €

Total excédent au 31.12.2016 : 138 367,17 €

Affectation obligatoire - déficit d'investissement cumulé : 30 199,14 €

Résultat excédentaire cumulé de fonctionnement : 138 367,17 €

D'où affectation à l'investissement : 30 199,14 €

Solde disponible – affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : **108 168,03 €**

4) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – SERVICE D'EAU

Affectation résultat
2016-Service d'Eau
Délib. n° 9/2017
Visée S/P le 03/05/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'exercice 2016 ce jour, considérant que les dépenses sont justifiées ou utiles, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif présente un **excédent de fonctionnement de 10 588,26 euros**, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté : 12 202,97 €

Virement à la section d'investissement : 0 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 déficit : 1 614,71 €

Excédent au 31.12.2016 : 10 588,26 €

Affectation obligatoire – déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 0 €

Solde disponible – affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : **10 588,26 €**

5) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 – SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Affectation résultat
2016-Service
d'Assainissement
Délib. n° 11/2017
Visée S/P le 03/05/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'exercice 2016 ce jour, considérant que les dépenses sont justifiées ou utiles, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif présente un **excédent de fonctionnement de 67 048,76 euros**, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté : 60 994,59 €

Virement à la section d'investissement : 0 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 excédent : 6 054,17 €

Excédent au 31.12.2016 : 67 048,76 €

Affectation obligatoire – déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 0 €

Solde disponible – affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : **67 048,76 €**

6) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2017 équilibrés en dépenses et en recettes, à savoir :

• **COMMUNE**

Dépenses de fonctionnement**346 024 €**

Dépenses d'investissement**69 837 €**

Recettes de fonctionnement**346 024 €**

Recettes d'investissement**69 837 €**

• **EAU**

Dépenses d'exploitation.....**47 088 €**

Dépenses d'investissement**93 818 €**

Recettes d'exploitation.....**47 088 €**

Recettes d'investissement**93 818 €**

• **ASSAINISSEMENT**

Dépenses d'exploitation.....**113 898 €**

Dépenses d'investissement**161 801 €**

Recettes d'exploitation.....**113 898 €**

Recettes d'investissement**161 801 €**

7) SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le versement des subventions de fonctionnement aux Associations suivantes :

Subventions -
Associations
Délib. n° 12/2017
Visée S/P 16/05/2017

• **GRANGE SAINT BERNARD : 60 €**

• **MAISON POUR TOUS : 5 000 €**

• **CHEMINS ET RIVIERES : 90 €**

• **A.P.E.I. SUD HAUT-MARNAIS : 45 €**

• **A.D.M.R. DU LANDION : 360 €**

• **FANFARE DE MARANVILLE : 180 €**

• **SOCIETE DE PECHE-A.A.P.P.M.A. : 130 €**

• **BIBLIOTHEQUE INTER. CLAIRVAUX : 410 €**

• **REFUGE-LE RELAIS DES ANIMAUX : 90 €**

• **LE SOUVENIR FRANÇAIS : 100 €**

• **OCCE ECOLE DES FORGES SAINT BERNARD : 1 100 €**

8) FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES ACQUISITIONS AU SERVICE DE L'EAU

Fixation durée
amortissement des
acquisitions service
eau
Délib. n° 13/2017
Visée S/P 16/05/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe comme suit, les durées d'amortissement des travaux et acquisitions terminés au 31/12/2016, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

9) FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES ACQUISITIONS AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Fixation durée amortissement des acquisitions service assainissement
Délib. n° 14/2017
Visée S/P 16/05/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe comme suit, les durées d'amortissement des travaux et acquisitions terminés au 31/12/2016, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

10) FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Fixation durée amortissement des subventions d'équipement service assainissement
Délib. n° 15/2017
Visée S/P 16/05/2017

Suite à l'intervention de Monsieur Olivier PONT, Comptable Public, le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que des subventions d'investissement ont été perçues en 2016 au Budget du Service de l'Assainissement d'un montant de 19 351,77 euros, correspondant aux travaux de construction de la Station d'Épuration et réhabilitation du réseau d'assainissement. Il nous demande de régulariser les amortissements des subventions au compte 131.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe, à 40 ans, à partir de 2017, la durée d'amortissement des subventions reçues pour la construction de la Station d'Épuration et réhabilitation du réseau d'assainissement comme suit :

- 19 351,77 euros/40 ans = 484 euros par an de 2017 à 2055 et 475,77 en 2056.

L'amortissement sera comptabilisé par un mandat au compte 1391 (chapitre 040 - opération d'ordre) et un titre au compte 777 (chapitre 042 - opération d'ordre).

11) ANALYSES POUR LE SUIVI DE QUALITE DE LA MASSE D'EAU CONCERNANT LA REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION – ENTREPRISE RETENUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Analyses pour le suivi de qualité de la masse d'eau concernant la réhabilitation de la Station d'Épuration – Entreprise retenue – Demande de subventions
Délib. n° 16/2017
Visée S/P le 17/05/2017

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée délibérante qu'il a demandé le solde de la subvention n° 1047087 à l'Agence de l'Eau Seine Normandie concernant la réhabilitation de la Station d'Épuration. Afin de valider ce solde, il doit lui fournir un suivi de la qualité de la masse d'eau un an après la mise en eau de la Station d'Épuration.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la Société GINGER pour un montant de 6 350 H.T. soit **7 620 € TTC** pour effectuer le suivi de la qualité chimique et biologique de l'Aujon à l'amont et à l'aval de la Station d'Épuration. Il sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie la subvention correspondante sur la base du plan de financement suivant :

❖ Subvention sollicitée

3 175 euros, représentant 50 % du montant H.T des analyses.

❖ Autofinancement – Sur fonds propres

3 175 €, représentant 50 % du montant H.T. des analyses.

Il sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie l'autorisation de commencer les prestations avant l'octroi de la subvention à réception de l'accusé de réception confirmant la complétude du dossier.

Il dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2017.

12) ACCEPTATION DE LA CONVENTION DU SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'EPURATION (S.A.T.E.S.E.)

Acceptation de la convention du Service d'Assistance Technique aux exploitants de Stations d'Epuration (S.A.T.E.S.E.)
Délib. n° 17/2017
Visée S/P le 18/05/2017

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention et des deux annexes pour la réalisation de l'Assistance Technique Départementale dans le domaine de l'eau : assainissement collectif – mission « mesures et analyses » proposées par la Direction du patrimoine et de l'environnement, Service développement local, eau et environnement, et son Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration du Département de l'Aube (S.A.T.E.S.E.).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ladite convention ainsi que ses deux annexes, établies pour 2 ans et dit qu'un crédit suffisant sera inscrit au Service de l'Assainissement chaque année comme suit :

- **Tarif 2017 : 321,10 euros**

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

13) ACHAT DE BILLETS DE MANEGE POUR LA FETE PATRONALE

Achat de billets de manège pour la fête patronale
Délib. n° 18/2017
Visée S/P le 19/05/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter des billets de manège à Madame RECORDA pour la somme de **200 euros**, afin de les distribuer aux enfants à la Fête Patronale des **03-04-05 juin 2017** et dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2017.

14) AUGMENTATION DU PRIX DU METRE CUBE DE L'EAU POTABLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

Augmentation du prix du mètre cube de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2018
Délib. n° 19/2017
Visée S/P le 19/05/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} janvier 2018 le prix du mètre cube de l'eau potable comme ci-dessous :

- **Mètre cube eau : 1,10 euros.**

15) AUGMENTATION DE L'ABONNEMENT DE L'EAU POTABLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

Augmentation de l'abonnement de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2018
Délib. n° 20/2017
Visée S/P le 19/05/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} janvier 2018 le prix annuel de l'abonnement de l'eau potable comme ci-dessous :

- **Abonnement eau potable : 70 euros/an.**

16) QUESTIONS DIVERSES

- **Sandrine FLEURY** fait part aux membres du Conseil Municipal que les véhicules passent rapidement au croisement de la rue Piverotte et de la rue de la Couée. Il faudrait réfléchir à une pose de panneau STOP ou voir pour une autre solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Le secrétaire de séance,

X. GAMBA

Le Maire,

A. TOURNEBISE